



Ville de Tarare

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 29 MARS 2014**

Le Conseil municipal convoqué le 25 mars 2014 s'est réuni en mairie, salle du conseil municipal, le 29 mars 2014 à 10 h 30, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Thomas CHADŒUF-HOEBEKE, Maire sortant puis de M. Paul BRUYÈRE, doyen d'âge enfin de M. Bruno PEYLACHON, Maire élu.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de conseillers municipaux présents : 33

Secrétaire élu : M. Yacine KARAZ

Présents : Mme SIMON, M. SERVAN, M. Jean-Paul DUPERRAY, Mme PERRUSSEL-BATISSE, M. PÉRONNET, Mme JACQUEMOT, Mme PERRODON, M. PEYLACHON, M. COTTON, M. TRIOMPHE, M. AGUERA, Mme STEINER, M. KARADAG, Mme LIÈVRE, Mme VOLAY, Mme GANA, M. BUTTY, M. CHAMPIN, Mme LEITAO, M. François DUPERRAY, Mme RIVOIRE, Mme GAUTIER, Mme PELAGE, M. POULARD, M. KARAZ, M. BRUYÈRE, M. ROCHE, Mme AERNOUT, Mme PRÊLE, M. CHADŒUF-HOEBEKE, M. FORGIARINI, Mme POIZAT, Mme WENDLING

Sous sa présidence, M. Thomas CHADŒUF-HOEBEKE, Maire sortant, ouvre la séance à 10 h 30.

**ORDRE DU JOUR**

**N°1 : INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

M. CHADŒUF-HOEBEKE félicite les vainqueurs et remercie l'ensemble des personnes qui se sont engagées dans ces élections autour de quatre listes présentes démontrant un élan civique et la volonté de s'engager pour la ville de Tarare. Il remercie aussi les anciens conseillers municipaux avec lesquels il a aimé travailler et dont certains sont dans la salle. À son avis, ils ont fait du bon travail. Il souhaite ensuite, au nouveau conseil municipal, bienvenue dans cette salle du conseil, un lieu pour travailler et non pour briller. Il remercie enfin l'ensemble des services municipaux qui l'ont accompagné, ainsi que son équipe, pendant ces six années en effectuant un travail remarquable et souhaite que ce travail soit respecté et poursuivi.

Après l'appel nominal, il donne lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections municipales du 23 mars 2014 : nombre d'inscrits : 6 611 ; nombre de votants : 4 282 ; blancs et nuls : 105 ; suffrages exprimés : 4 177 ; majorité absolue : 2 089 voix. Ont obtenu : liste « Citoyens de Tarare, ensemble plus forts » 240 voix ; liste « Tarare bleu marine » : 527 voix ; liste « Avec vous pour Tarare aujourd'hui et demain » : 1 288 voix et liste « Tarare passionnément » : 2 122 voix. Ont été déclarés élus : Mme Danielle SIMON, M. Alain SERVAN, M. Jean-Paul DUPERRAY, Mme Josée PERRUSSEL-BATISSE, M. Alain PÉRONNET, Mme Joëlle JACQUEMOT, Mme Marie-Christine PERRODON, M. Bruno PEYLACHON, M. Marcel COTTON, M. Philippe TRIOMPHE, M. Antonio AGUERA, Mme Florence STEINER, M. Véli KARADAG, Mme Fabienne LIÈVRE, Mme Fabienne VOLAY, Mme Rachelle GANA, M. Jean-Marc BUTTY, M. Nicolas CHAMPIN, Mme Lidia LEITAO, M. François DUPERRAY, Mme Virginie RIVOIRE, Mme Laura GAUTIER, Mme Mylène PELAGE, M. Romain POULARD, M. Yacine KARAZ, M. Paul BRUYÈRE, M. Jean-Luc ROCHE, Mme Najet AERNOUT, Mme Magali PRÊLE, M. Thomas CHADŒUF-HOEBEKE, M. Michel FORGIARINI, Mme Martine POIZAT et Mme Dalila WENDLING.

M. CHADŒUF-HOEBEKE les déclare installés dans leur fonction de conseillers municipaux et leur souhaite un bon travail.

## **N°2 : ÉLECTION DU MAIRE**

Conformément à l'article L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), M. BRUYÈRE, doyen d'âge parmi les conseillers municipaux, préside la suite de cette séance en vue de l'élection du Maire.

Le plus jeune conseiller municipal, M. KARAZ, est désigné secrétaire par le Conseil municipal.

Le Président donne lecture des articles L. 2122-4, L.2122-7, L.2122-7-2, L.2122-8, L.2122-10 et L.2122-12 du CGCT puis invite le Conseil municipal à procéder à l'élection du Maire au scrutin secret. Le Conseil municipal désigne alors deux assesseurs, MM. Alain SERVAN et Jean-Luc ROCHE.

À la question du Président pour connaître les candidatures au poste de Maire, M. Bruno PEYLACHON se déclare candidat. Ayant obtenu la majorité absolue (25 voix pour et 8 blancs), M. PEYLACHON est élu Maire. M. BRUYÈRE le déclare installé dans ses fonctions de Maire et lui laisse la présidence de la séance.

M. le MAIRE fait alors la déclaration suivante :

« Parce que le mandat de Maire est pour moi le plus beau, c'est avec une certaine émotion que je m'adresse à vous à l'occasion de l'installation du nouveau conseil municipal sorti des urnes ce dimanche 23 mars.

Pour moi, cette élection n'est certainement pas un aboutissement mais elle s'inscrit dans la continuité de mon engagement pour cette commune de Tarare que, au-delà de nos sensibilités, nous aimons tous. Je le dis une nouvelle fois, ce n'est ni un aboutissement ni une fin en soi mais la possibilité de traduire en actes les propositions que nous avons formulées auprès des Tarariens. La possibilité d'agir. Nous y sommes prêts.

Nous sommes prêts à agir en écoutant aussi bien les habitants de Tarare que les élus d'opposition dont je ne doute pas qu'ils exerceront leur mandat de manière constructive et éloignées des mots d'ordre nationaux ou partisans. Je me tiens, d'ores et déjà, à la disposition des différents groupes d'opposition qui souhaitent me rencontrer, travailler et s'investir pour Tarare.

Nous sommes prêts à agir également en partenariat avec les forces vives, qu'elles soient économiques ou sociales, les associations qui tiennent un rôle déterminant dans le maintien du lien social, avec les élus des communes voisines avec qui nous ferons vivre l'intercommunalité. Je souhaite, je le répète, que Tarare sorte de son isolement dans le cadre d'une vision territoriale ambitieuse. J'entends bien faire peser le rôle et la centralité de Tarare au sein de la communauté de communes de l'Ouest rhodanien.

Parce que nous avons un devoir de transparence et d'honnêteté vis-à-vis de nos concitoyens, je m'engage à mettre en œuvre notre programme, construit dans le sens de l'intérêt général et sur la base d'une gestion saine et dynamique des finances locales.

Notre politique sera très claire, très lisible mais sans précipitation. La méthode et le cap sont d'ailleurs déjà fixés. Dans un premier temps, après avoir digéré, rapidement, notre installation, nous ferons un état des lieux exhaustif des finances, des procédures, des organisations et nous procéderons à l'évaluation des politiques en place. Le second temps sera consacré à l'établissement de la feuille de route dans le cadre d'une démarche proactive et dans la concertation. Puis, nous mettrons en action notre programme qui a reçu l'adhésion des Tarariens.

En saluant et remerciant le public présent dans cette salle et qui marque ainsi son intérêt pour l'action publique, je souhaite à chacune et à chacun des conseillers municipaux un mandat qui soit utile à un développement harmonieux, compatible et maîtrisé ainsi qu'à l'amélioration de la vie dans notre commune. Au travail ! »

## **N°3 : FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS**

M. le MAIRE rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.

En vertu de l'article L.2122-2 du CGCT, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal. Ce pourcentage donne pour la commune de Tarare un effectif maximum de neuf adjoints.

Monsieur le Maire propose la création de huit postes d'adjoints.

Mme WENDLING remercie ses électeurs et souhaite une logique de construction commune en sortant des clivages et en répondant aux besoins des Tarariens. Elle demande quelles seront les délégations des adjoints tout en faisant remarquer que leur nombre est important même si une baisse des indemnités a été annoncée.

M. le MAIRE confirme sa volonté de travailler au-delà des clivages et indique que les délégations seront fixées prochainement. Vu les tâches à accomplir, il assure que ses huit adjoints ne seront pas des adjoints de surface.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (31 pour et 2 abstentions, M. BRUYÈRE et M. ROCHE) fixe le nombre d'adjoints à huit et ce, pour la durée du présent mandat.

#### **N°4 : ÉLECTION DES ADJOINTS**

Deux assesseurs, MM. SERVAN et ROCHE, sont désignés. M. le MAIRE rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Il annonce la candidature de la liste composée de Mme Josée PERRUSSEL-BATISSE, M. Philippe TRIOMPHE, Mme Fabienne VOLAY, M. Alain PÉRONNET, Mme Laura GAUTIER, M. Jean-Paul DUPERRAY, Mme Fabienne LIÈVRE et M. Alain SERVAN. N'ayant pas d'autres candidatures, il est procédé au vote.

Ayant obtenu la majorité absolue (25 voix pour et 8 blancs) la liste présentée est élue. Ainsi, Mme PERRUSSEL-BATISSE est élue 1<sup>ère</sup> adjointe ; M. TRIOMPHE, 2<sup>e</sup> adjoint ; Mme VOLAY, 3<sup>e</sup> adjointe ; M. PÉRONNET, 4<sup>e</sup> adjoint ; Mme GAUTIER, 5<sup>e</sup> adjointe ; M. DUPERRAY, 6<sup>e</sup> adjoint ; Mme LIÈVRE, 7<sup>e</sup> adjointe et M. SERVAN, 8<sup>e</sup> adjoint.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 11.

Bruno PEYLACHON  
Maire de Tarare

